



12.07.2023

L'OBSERVATOIRE DE LA LIBERTÉ DE CRÉATION SOUTIENT IZÏA HIGELIN VICTIME D'UNE POLÉMIQUE ABSURDE ET DE CENSURE

Communiqué de l'Observatoire de la liberté de création, dont la LDH est membre

Les propos tenus sur scène par Izïa Higelin relèvent clairement de la fiction. Que cette fiction soit choquante pour certains ne doit pas faire oublier que le principe est la liberté d'expression et de création, et que la Cour européenne des droits de l'Homme (CEDH) rappelle régulièrement que les œuvres et les artistes ont le droit de choquer. Il en va du pluralisme dans une société démocratique.

Personne ne peut croire que cette artiste aurait incité à quoi que ce soit de réel. Elle est parfaitement libre, dans le cadre d'une performance artistique, de se moquer du chef de l'Etat. Le délit d'offense au chef de l'Etat a été supprimé de la loi sur la presse le 5 août 2013 à la suite d'une condamnation de la France par la CEDH.

Le public est parfaitement conscient de partager un fantasme et non une incitation à commettre un délit ou un crime.

Dans une société de plus en plus infantilisée par un pouvoir recourant à la manière forte dès qu'il est critiqué, l'Observatoire de la liberté de création tient à rappeler que les démocraties fortes tolèrent la critique, et protègent la liberté d'expression et de création.

Le « désengagement unilatéral » du maire de Marcq-en-Barœul pour le concert du 14 juillet où l'artiste devait se produire n'est rien moins qu'une censure, au prétexte pour le moins paradoxal s'agissant de fêter la prise de la Bastille.

L'Observatoire de la liberté de création, qui veille au respect des libertés de création et de diffusion des œuvres, libertés fondamentales protégées par la loi de juillet 2016, articles 1 et 2, proteste donc contre cette censure et dénonce les poursuites pénales engagées à l'encontre de cette artiste.

Liste des membres de l'Observatoire de la liberté de création signataires : Association du cinéma indépendant pour sa diffusion (Acid) ; Association des cinéastes documentaristes (Addoc) ; Section française de l'Association internationale des critiques d'art (Aica France) ; Fédération des lieux de musiques actuelles (Fedelima) ; Fédération nationale des syndicats du spectacle, du cinéma, de l'audiovisuel et de l'action culturelle (FNSAC-CGT) ; Les Forces musicales ; LDH (Ligue des droits de

l'Homme) ; Ligue de l'enseignement ; Syndicat professionnel des producteurs, festivals, ensembles, diffuseurs indépendants de musique (Profedim) ; Scénaristes de cinéma associés (SCA) ; Syndicat français des artistes interprètes (SFA-CGT) ; Syndicat national des artistes plasticiens (Snap-CGT) ; Société des réalisateurs de films (SRF) ; Syndicat national des scènes publiques (SNSP) ; Syndicat national des entreprises artistiques et culturelles (Syndeac).

Paris, le 12 juillet 2023

TÉLÉCHARGER LE COMMUNIQUÉ "L'OBSERVATOIRE DE LA LIBERTÉ DE CRÉATION SOUTIENT IZĪA HIGELIN VICTIME D'UNE POLÉMIQUE ABSURDE ET DE CENSURE" EN FORMAT PDF